

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2292-mon-observatoire-du-dd-referentiel-d-indicateurs>

Mon Observatoire du DD : référentiel d'indicateurs

Synthèse

Sommaire

1. Méthode de travail
2. Volet gouvernance
 - + 2.1. Intégrer effectivement le...
 - + 2.2. Associer les parties pren...
3. Volet sociétal
 - + 3.1. Développer l'accès aux so...
 - + 3.2. Promouvoir la bientraitan...
 - + 3.3. Contribuer au développeme...
4. Volet social
 - + 4.1. Améliorer le dialogue soc...
 - + 4.2. Améliorer le bien-être au...
 - + 4.3. Valoriser le parcours pro...
 - + 4.4. Promouvoir la diversité
5. Volet environnemental
 - + 5.1. Améliorer l'efficacité én...
 - + 5.2. Réduire les émissions de...
 - + 5.3. Préserver la ressource en...
 - + 5.4. Développer la mobilité du...
 - + 5.5. Prévenir et gérer les déc...
 - + 5.6. Préserver la biodiversité
6. Volet économique
 - + 6.1. Acheter de façon responsa...
 - + 6.2. Pérenniser la performance...

↪ 3. Volet sociétal

- ↪ 3.3. Contribuer au développement local
 - ↪ 3.3.1. Projet collaboratifs avec les partenaires locaux

SCT4 : indicateur de maturité

Enjeu : Contribuer au développement local

Question

Des projets collaboratifs à valeur partagée sont-ils menés au sein de votre structure ?

1. Des projets sont menés ponctuellement mais non formalisés.
2. Des projets sont menés régulièrement mais non formalisés.
3. Des projets sont menés régulièrement et formalisés.
4. Les projets sont menés de façon pérenne (ancienneté de plus de 3 ans) et évalués.
5. Les projets menés sont inscrits dans le projet de la structure et des partenaires.

Définition

Cet indicateur présente le niveau de maturité de la structure dans la mise en œuvre de projets collaboratifs à valeur partagée, menés avec les partenaires locaux.

Le travail collaboratif désigne la coopération entre la structure et ses partenaires locaux afin d'atteindre un but commun. Coopérer repose principalement sur une valeur, celle du partage. Coopérer, c'est partager avec les partenaires locaux (partenaires, fournisseurs, prescripteurs, associations...) :

- une valeur partagée : des bénéfices en commun pour la structure et ses partenaires,
- des valeurs pour créer des liens et la confiance,
- un projet pour atteindre des objectifs communs,
- partage de connaissances pour améliorer les décisions,
- partage de ressources (financières, humaines, matérielles) pour consolider les engagements,
- partage d'outils pour coordonner les activités.

Le travail collaboratif repose également sur des comportements, notamment vouloir et savoir coopérer. Vouloir coopérer, c'est être motivé pour entrer en relation avec l'autre, et partager avec lui une partie de son pouvoir, ses ressources et de son savoir. Savoir coopérer, c'est comprendre les attentes de l'autre et maîtriser les compétences relationnelles qui permettent de construire une relation humaine de qualité.

Ne considérer ici que les projets actifs sur l'année n-1

Exclus : les partenariats avec des structures de santé

Obligations juridiques

Principales obligations juridiques sur ce sujet :

Actions possibles

Exemples d'actions à mener sur ce sujet :

- Créer avec la collectivité une ligne de transport pour faciliter l'accès à la structure,
- Proposer des actions culturelles, artistiques, éducatives, etc. pour valoriser les compétences des bénéficiaires (patients et personnes accompagnées),
- Participer au projet éducatif d'une école.

Ressources

Retrouver les ressources de l'ANAP sur ce sujet sur : <http://rse.anap.fr/recherche-par-referencement/requete-generator/651/null/null>

Solliciter l'aide d'un membre du réseau de l'ANAP sur ce sujet : <http://rse.anap.fr/annuaire-reseau>

Calcul de l'indicateur

Mode de calcul	Le niveau de maturité s'apprécie selon un mode déclaratif et selon une échelle sur laquelle la structure doit se positionner : un niveau de 1 à 5, plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Liste déroulante, un seul choix possible. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.
Unité	NA
Période de calcul	Au 31 décembre de l'année N-1
Source de données	Projet de la structure
Collecte	Le responsable se positionne sur l'échelle selon le niveau de maturité de sa structure. Il vérifie que la réponse correspond bien à la réalité dans la structure.
Personnes à mobiliser	Direction de la structure.

Interprétation

Le niveau 1 est le niveau minimum que doit avoir toute structure. Les niveaux suivants permettent d'évaluer l'implication volontaire de la structure. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau pérennité et de

formalisation de projets collaboratifs à valeur partagée. Plus le niveau est élevé et plus la structure est mature.

Glossaire

ANAP
valeurs

Commentaires (2)

PETIT Pierre (SESSAD FAF LR)

posté le 02/10/2019

Aucun commentaire

PETIT Pierre (SESSAD FAF LR)

posté le 02/10/2019

Aucun commentaire